

Questions orales

Une voix: Allez donc!

M. Mulroney: Qui a-t-il d'étrange là-dedans? Qu'y a-t-il de mal à cela? Le texte définitif comptera une vingtaine de chapitres divisés en sept parties, accompagnés d'annexes et de listes tarifaires, soit en tout près de 1 000 pages. Il est normal que nous tenions à l'examiner de façon très attentive avant de le signer et de le soumettre à l'examen de mon collègue.

LES ÉLÉMENTS DU TEXTE DÉFINITIF

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, la réponse que nous cherchons à obtenir du premier ministre est simple. Nous n'avons pas le texte définitif de l'accord. Les négociateurs nous disent que de vingt à vingt-cinq nouvelles annexes y seront jointes. Le gouvernement américain partage avec les industries américaines de nouvelles dispositions importantes, non pas juridiques, mais de nouvelles dispositions importantes qui vont toucher le secteur du camionnage, les Maritimes et l'industrie du vêtement. Les négociations se poursuivent, mais on n'arrive pas à obtenir du premier ministre ou du gouvernement des renseignements ou des détails sur ce qui est ajouté, retranché ou modifié au cours de ces négociations.

Je le demande à nouveau au premier ministre: Où sont les études qu'il cite et qui font état de création d'emplois et de croissance économique? Où sont les études qui montrent le genre de changements qui vont survenir dans ces secteurs industriels? Où est le texte définitif de cet accord? Les Canadiens veulent savoir dans quoi ils s'embarquent avant d'acheter chat en poche ce que vend le premier ministre dans sa tournée genre PTL Club du pays.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'assume la responsabilité d'un tas de choses, mais pas du PTL.

Le député dit que nous n'avons pas de texte définitif. C'est exact. Dans ce cas, pourquoi est-il tellement opposé à quelque chose qu'il n'a pas encore vu?

M. Axworthy: Pourquoi l'appuyez-vous?

M. Mulroney: Le député de Winnipeg réclamera peut-être ici un jour la paternité de l'accord de libre-échange en disant que c'est la meilleure chose qui nous soit arrivée depuis l'invention de la bière en bouteille, si vous me passez l'expression.

En fait, l'accord a été déposé à la Chambre des communes immédiatement après avoir été négocié. Le lendemain, les éléments en ont été déposés. Ils sont maintenant traduits comme il se doit dans un texte juridique. Dès que ce texte juridique sera prêt, et ce devrait être très bientôt, il sera aussi déposé et mon honorable ami pourra en prendre connaissance et nous donner son avis. Peut-être va-t-il changer d'idée et le trouver conforme aux intérêts de l'Ouest, de l'Ontario, du Québec, des Maritimes et, en fait, du Canada tout entier.

LA RÉFORME FISCALE

LE RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le Comité des finances a déposé aujourd'hui son rapport sur la réforme fiscale, et quel rapport! C'est un véritable vote de censure à l'endroit du gouvernement. Ce rapport compte 355 pages, dont 12 pages de recommandations.

● (1425)

Le ministre ne devrait-il pas tout reprendre depuis le début en reformulant des propositions fiscales que les Canadiens trouvent injustes, nuisibles à la famille, au développement du cinéma, à la recherche et au développement, et à l'agriculture afin de pouvoir présenter cette fois une véritable réforme fiscale, un tremplin au développement régional du Canada?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord exprimer toute ma gratitude au comité dont le député est un membre éminent, pour son excellent travail et ses efforts soutenus. Je tiens également à remercier tous ceux qui ont participé à la consultation pendant les audiences de ce comité sur le Livre blanc de la réforme fiscale.

Contrairement à ce que prétend le député, je trouve que le rapport du comité est plutôt un vote de confiance. Le comité a entériné la portée générale de cette réforme fiscale qui propose d'abaisser les taux d'imposition et d'élargir l'assiette de l'impôt. Cette réforme, dans l'ensemble, a été bien accueillie. Il y aura huit Canadiens sur dix et neuf personnes âgées sur dix qui profiteront de ce train de mesures. Toutes ces propositions demeurent pratiquement inchangées suite aux audiences du comité.

Je ne crois pas que la question du député soit fondée et je pense que le comité est de mon avis d'après le rapport qu'il a présenté aujourd'hui.

[Français]

ON DEMANDE AU MINISTRE D'ACCEPTER LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, le Comité a entendu 174 témoins, on a reçu plus de 500 mémoires, et tous ces gens qui sont venus devant le Comité sont venus nous expliquer jusqu'à quel point les propositions de la réforme fiscale étaient injustes pour leurs secteurs. On prend comme exemple l'industrie du film, l'industrie minière qui se voit privée de ses actions accréditives. On pourrait prendre le développement régional, la recherche et le développement.

Monsieur le Président, je demande au ministre des Finances s'il est prêt à prendre en considération au moins les parties essentielles de ce rapport qui touchent les institutions financières, l'industrie du film, les dépenses pour les travailleurs autonomes, et qui changent les avantages aux familles. Est-ce que le ministre est prêt à mettre de côté sa proposition initiale pour prendre la grande partie des recommandations qui sont faites et aussi celles qui sont faites dans les deux rapports minoritaires qui ont été ajoutées à ce rapport du Comité?